

## Questions au Feuilleton

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Les ministères du Revenu national et des Travaux publics m'informent comme suit: 1. a) le 1<sup>er</sup> mai 1925; b) le 15 mai 1969.

2. a) Il n'y a pas eu de frais de location puisque les locaux occupés étaient situés dans un immeuble de l'État. Le coût estimatif des services fournis à ces locaux, d'une superficie de 714 pieds carrés, qui furent occupés du 1 mai 1925 au 15 mai 1969 se répartit comme suit: 1925 à 1935, \$150 par an; 1936 à 1946, \$200 par an; 1947 à 1957, \$225 par an; 1958 à 1968, \$250 par an; 1969, \$40 par an. b) Les archives des traitements versés de 1925 à 1945 inclusivement ne sont pas disponibles. Les traitements versés de 1946 à 1969 étaient les suivants: 1946, \$1,280; 1947, 2,580; 1948, 2,760; 1949, 2,760; 1950, 3,108; 1951, 3,108; 1952, 3,340; 1953, 3,600; 1954, 3,600; 1955, 3,600; 1956, 3,900; 1957, 4,170; 1958, 4,170; 1959, 4,170; 1960, 4,720; 1961, 4,770; 1962, 4,950; 1963, 5,100; 1964, 5,100; 1965, 5,370; 1966, 5,624; 1967, 6,024; 1968, 6,446; 1969, 2,646. c) Quatre personnes ont travaillé au cours de cette période: R. E. Hanson, 1<sup>er</sup> mai 1925—31 mai 1931; Alexander McAskill 1<sup>er</sup> juin 1931—31 août 1950; A. D. Foster 1<sup>er</sup> septembre 1950—29 mars 1953; A. Scollick 30 mars 1953—15 mai 1969.

3. Le 6 mai 1974.

4. Le coût du service téléphonique direct a été de \$2,221.13 pour toute la province de l'Alberta. Aucun chiffre indiquant le coût du service pour Drumheller (Alberta) n'est disponible. Le numéro de service téléphonique direct fut discontinué le 28 février 1975.

5. Les résidents de Drumheller et des environs peuvent obtenir un autre service de bureau des Douanes et de l'Accise de Calgary.

## LES DÉTENUS DU PÉNITENCIER DORCHESTER (N.-B.)

Question n° 3142—**M. Landers:**

1. Combien y a-t-il eu de détenus au pénitencier Dorchester, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970?

2. a) Pour quels crimes étaient-ils condamnés, b) quelle était la durée de la peine dans chaque cas?

3. Des détenus incarcérés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970, combien a) ont été condamnés à Saint-Jean (N.-B.), b) n'ont pas été condamnés dans les provinces Maritimes, c) avaient déjà un casier judiciaire, d) avaient déjà été condamnés à l'emprisonnement?

4. a) Pour quels crimes ceux qui ne provenaient pas des provinces Maritimes ont-ils été condamnés, b) quelle peine leur a été imposée?

5. Où les détenus condamnés hors des provinces Maritimes ont-ils obtenu leur libération conditionnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970?

6. Quel rapport y a-t-il entre l'augmentation de la criminalité en général et celle des crimes avec violence et des délits relatifs aux stupéfiants, à Moncton (N.-B.), et ceux qui ont été mis en liberté conditionnelle du pénitencier Dorchester, mais qui avaient été condamnés ailleurs a) qu'à Moncton, b) que dans les provinces Maritimes?

7. Combien de détenus de Dorchester se sont évadés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970 et ont été condamnés pour des crimes perpétrés après leur évasion?

8. Combien ont été condamnés pour des délits criminels ou relatifs aux stupéfiants après avoir été libérés de ce pénitencier à sécurité maximale, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970?

9. Combien de détenus en liberté conditionnelle ont été condamnés pour des délits criminels ou relatifs aux stupéfiants après avoir été libérés de ce pénitencier à sécurité maximale, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970?

10. Combien de détenus ont été mis en liberté conditionnelle malgré l'opposition du personnel de Dorchester, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970?

11. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1965, à combien se sont élevés annuellement a) le coût du fonctionnement du pénitencier Dorchester, b) les frais de réparation?

12. Quel pourcentage de sa peine totale chacun des détenus incarcérés au pénitencier Dorchester depuis 1970 avait-il purgé avant d'obtenir une libération conditionnelle ou d'être incarcéré?

13. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970, combien a) de détenus, b) de membres du personnel ont été traités pour des blessures, c) à la suite de combien de ces blessures, des accusations ont-elles été portées?

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Le ministère du solliciteur général et Statistique Canada m'informent comme suit: 1 à 5 et 7 à 13. Les renseignements nécessaires pour répondre à ces questions ne peuvent être obtenus facilement. Il faudrait pour répondre à ces questions examiner approximativement 5,000 dossiers et affecter une personne à cette tâche pendant une période d'environ 44 semaines, soit l'équivalent de quelque \$12,000 en salaire. Compte tenu des raisons susmentionnées, le gouvernement n'estime pas être justifié à entreprendre une telle recherche.

6. Les renseignements nécessaires pour répondre à cette question sont difficiles à obtenir, étant donné qu'il faudrait relier entre eux les rapports de police portant sur les crimes commis, les dossiers des tribunaux relatifs aux personnes condamnées et les données provenant des établissements pénitentiaires qui portent sur les détenus en libération conditionnelle. Statistique Canada ne dispose pas actuellement d'un service qui soit en mesure d'établir des liens entre ces séries.

## LES RECETTES FISCALES PROVENANT DES GAINS EN CAPITAL

Question n° 3190—**M. Reynolds:**

1. Quel revenu a été tiré de l'impôt sur les gains en capital depuis son entrée en vigueur?

2. Quelles sont les prévisions de recettes de l'impôt sur les gains en capital pour 1975?

**M. Jacques L. Trudel (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** 1 et 2. D'après les statistiques publiées concernant les déclarations d'impôt sur le revenu de 1972 et 1973, la valeur estimative des recettes tirées de l'imposition des gains en capital a été d'environ \$40 et \$75 millions à l'égard des années d'imposition 1972 et 1973 respectivement. Les données ne sont pas encore disponibles en ce qui concerne les années d'imposition 1974 et 1975. Il n'est pas d'usage de fournir des prévisions en ce qui concerne les recettes du gouvernement à partir d'une sous-composante d'un impôt (par exemple, les gains en capital).

## MUSÉES NATIONAUX—LE CONTRAT RELATIF AUX PLANTES DÉCORATIVES

Question n° 3231—**M. Coates:**

1. Le contrat des plantes, des fleurs et autres, destinées à la décoration des bureaux, de même que leur entretien pour le compte des Musées nationaux, a-t-il été accordé par adjudication et, a) sinon, pourquoi, b) dans l'affirmative, quels ont été les soumissionnaires invités, et quel a été pour chacun le montant de la soumission?

2. Combien a coûté le premier achat de plantes et de fleurs?

3. Combien coûte annuellement a) l'achat, b) l'entretien des plantes et des fleurs?

**Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants: Quatre contrats ont été accordés pour l'entretien des plantes au cours de l'année financière 1975-1976. Le premier a été accordé par adjudication. 1. a) Une seule entreprise a été invitée à présenter une soumission pour le deuxième, le troisième et le quatrième contrat, car ce genre de service, semble-t-il, n'est offert que par un nombre limité d'entreprises, et il ressort d'expériences antérieures qu'il y va de l'intérêt de la Corporation de renouveler les contrats d'adjudicataires dont les services se sont révélés satisfaisants. b) Le premier contrat a été accordé à l'entreprise Fines Flowers Ltd. qui avait présenté la plus basse soumission (\$40 par mois)